

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de
l'insertion

Arrêté du 19 mai 2021

portant nomination des membres du jury pour les concours externe, interne et le troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail au titre de l'année 2021

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 25 août 2011 fixant la rémunération des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement dans les services et établissements relevant de l'autorité ou de la tutelle du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs du travail, notamment l'article 6,

Vu l'arrêté du 22 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail,

Arrête :

Article 1^{er}

Pour les concours externe, interne et le troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail organisés au titre de l'année 2021, le jury est commun. Sont nommés en qualité de membres du jury :

Madame Sylvie FAVIER	Conseillère d'Etat, présidente du jury ;
Madame Christelle BIGNON	Attachée principale d'administration de l'Etat à la Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;
Madame Michèle CAMBRAYE	Directrice, pôle accompagnement des parcours direction de l'ingénierie à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes ;
Monsieur Cyril COSME	Directeur du bureau de l'Organisation Internationale du Travail pour la France ;
Monsieur Nicolas DELEMOTTE	Directeur du travail à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;
Monsieur Nicolas DI CAMILLO	Maître de conférences à l'université de Franche-Comté ;
Madame Alexandra DUSSAUCY	Directrice adjointe du travail à la Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Marne ;

Monsieur Yohan ROBINOT

Directeur adjoint du travail à la Direction générale du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, cette fonction sera assurée par M. Cyril COSME.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 25 août 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 mai 2021,

La Cheffe du Département
« Recrutement-inclusion, mobilité et rémunérations »



Marie GALLOO-PARCOT